

---

---

**N° 96-0698 - Urbanisme, habitat et développement social + domaine et administration générale -  
Chassieu - Lieu-dit "Mas des Brosses" - Projet d'implantation d'un grossiste en fleurs -  
Dépôt d'un permis de construire - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le projet d'implantation d'un grossiste en fleurs à Chassieu, lieu-dit "Mas des Brosses" présenté par l'entreprise de bâtiment Giorgi.

Ce projet concerne essentiellement la parcelle BY 171 en cours d'acquisition par la société Giorgi et accessoirement partie de la parcelle BY 170 pour une surface d'environ 2 040 mètres carrés, propriété de la Communauté urbaine ;

**B - Propose** d'autoriser, dans un premier temps, l'entreprise de bâtiment Giorgi à déposer un permis de construire sur la parcelle appartenant à la Communauté urbaine ;

**C. Précise** qu'il proposera ultérieurement, à l'issue de l'instruction complète de ce dossier, de valider les conditions définitives d'un éventuel accord ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**Autorise**, dans un premier temps, l'entreprise de bâtiment Giorgi à déposer un permis de construire sur la parcelle appartenant à la Communauté urbaine.

Monsieur le président proposera ultérieurement, à l'issue de l'instruction complète de ce dossier, de valider les conditions définitives d'un éventuel accord.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,